



Date : 2 juin 2021

De : Yannick POUHEY – Secrétaire Général

A : - Madame la présidente,  
messieurs les Présidents des Comités  
Régionaux,

Mesdames et messieurs les Présidents  
des Comités Départementaux.

**Objet : Epreuves Pass'Cyclisme - Rappel de la réglementation.**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-après un rappel de quelques points de la réglementation fédérale relative aux épreuves citées en objet.

Nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte et diffuser ces informations aux organisateurs, arbitres et responsables du secteur loisir de votre comité.

Sur décision du Bureau Exécutif le 17/12/2020, validée par le Conseil Fédéral le 22/01/2021

Les coureurs classés série compétition 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie en 2020, ainsi que ceux des séries Pass'Cyclisme Open D1, D2 et Pass'Cyclisme D1, D2, D3, D4 n'ayant pas repris de licence FFC en 2021, ne sont pas acceptés sur les épreuves Pass'Cyclisme avec une carte à la journée.

Il appartient à chaque Comité Régional d'établir la liste annuelle des coureurs concernés à l'attention des arbitres.

### **Carte à la journée :**

Les conditions de délivrance des cartes à la journée sont les suivantes

1/ Attribution des niveaux Pass'Cyclisme pour un participant non licencié avec une carte à la journée.

Âges des nouveaux licenciés	Niveau d'accueil	
	Hommes	Femmes
17 à 29 ans	D1	D3
30 à 39 ans	D2	D3
40 à 49 ans	D3	D4
50 ans et +	D4	D4



2/ Attribution du niveau Pass'Cyclisme à un Licencié UFOLEP ou FSGT, suivant équivalence :

Licence		Correspondance FFC
UFOLEP	FSGT*	
1	2 <sup>ème</sup>	D1
2	3 <sup>ème</sup>	D2
3	4 <sup>ème</sup>	D3
4	5 <sup>ème</sup> , 6 <sup>ème</sup>	D4

\*Les Licenciés 1<sup>ère</sup> FSGT ne sont pas admis en série Pass'Cyclisme.

Pour une participation avec une "Carte à la journée", un.e licencié.e UFOLEP ou FSGT doit impérativement déclarer sa catégorie d'appartenance, lors de son inscription.

Les conditions de délivrance des cartes à la journée sont les suivantes

Modalités :

- Un formulaire en ligne est disponible sur le site FFC, <https://www.fcc.fr/carte-a-la-journee/?cn-reloaded=1>
- Il doit être renseigné et signé par le coureur.

Lors de l'inscription sur l'épreuve, le coureur doit remettre aux arbitres :

- Le formulaire prérempli et signé. La case relative à la signature de prise de connaissance de la notice d'assurances sera obligatoirement cochée.
- L'original du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition ou une licence sportive de l'année prouvant que le coureur possède ce certificat.
- Une pièce d'identité en cours de validité (Carte nationale d'identité ou passeport).

.....  
Pour cela, le coureur doit se procurer le formulaire téléchargeable sur le site FFC : <https://www.fcc.fr/actualite/epreuves-passcyclisme-route-ouverture-aux-non-licencies-carte-a-journee-inscription/>

Pour cela, le coureur doit se procurer le formulaire téléchargeable sur le site FFC : <https://www.fcc.fr/actualite/epreuves-passcyclisme-route-ouverture-aux-non-licencies-carte-a-journee-inscription/>

Bien sportivement.

Yannick POUHEY